

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2018

## INTERDICTION PÊCHE ÉLECTRIQUE - (N° 715)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Invite les collectivités territoriales à mettre en œuvre les voies et moyens nécessaires à la non-consommation de poissons issus de la pêche électrique dans les lieux de restauration collective dépendant de leurs compétences. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de veiller à l'effectivité du présent texte et d'assurer un niveau élevé de protection des animaux, il convient d'explicitier les obligations des collectivités territoriales.